

## **+96 Conseil communal du 4 novembre 2019**

Vous trouverez ici une synthèse de mes *interventions*.  
Sont abordés que les seuls points sur lesquels je suis intervenu.

Pour la liste complète des points inscrits,  
veuillez consulter l'Ordre du jour.

Pour la **Question d'actualité** posée en fin de séance : voir la publication sur le site internet ECOLO DURBUY.be ou sur Durbuy TV : <https://www.youtube.com/watch?v=Amlis2ou9Os>

### **Point n°3** – Fabrique d'Eglise de Houmart – Budget 2020

*- La lecture du budget m'a fait découvrir des recettes de fermages passant de 116,5 € en 2018 à 650,90 € prévus en 2020. La cause de cette subite évolution résiderait dans un loyer payé par le Club de football. Un bail emphytéotique devrait être conclu à ce sujet avec la Fabrique d'Eglise.  
De même, des travaux pour 8.000 euros, équivalent au subside communal, seraient prévus : quels sont-ils ? Je n'ai pas eu de réponse à ce sujet.*

### **Point n°8 et 9** – Redevance pour la gestion des déchets déposés à l'îlot à conteneurs enterrés de Durbuy-vieille-Ville et Règlement-taxe sur la collecte et le traitement des déchets dans le cadre du Service Ordinaire de Collecte.

*- Alors que le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal prévoit de réunir la Commission « Déchet » au minimum 2 fois par an, j'ai regretté qu'aucune n'avait encore été organisée, ce qui permettrait de mieux préparer le Conseil Communal.  
- Suite à la suggestion de Fabrice Olivier ( Commune Passion) de remplacer les annexes papier volumineuses adressées chaque année à chaque redevable par un envoi numérique, pour des raisons de sécurité juridique de bonne information, j'ai suggéré qu'une simple feuille propose un choix au citoyen : soit recevoir les informations par courriel, soit les recevoir par courrier postal sur demande.*

### **Point n° 14** – SOFILUX - Assemblée Générale du 12/12/2019.

*- j'ai attiré l'attention sur la probable décision que devons prendre nos représentants au sujet de TV Lux.  
Tv-lux fait face à des difficultés financières importantes et est en déficit structurel depuis 2017 (le déficit pour 2019 est de 123 000 €. 111 000€ en 2017 et de 98 000€ en 2018.)*

*En cause : le marché publicitaire diminue, la masse salariale augmente et le nouveau bâtiment, propriété de la Sofilux, n'offre pas les qualités énergétiques annoncées: les coûts de l'énergie, à charge du locataire Tv-Lux, ont été multiplié par 3 par rapport à l'ancienne implantation. Cet élément n'est pas négligeable financièrement, puisque les charges annuelles tournent autour de 70.000 €. La Sofilux devrait être appelée à faire un geste responsable, avec l'aide des communes.*

**Point n° 15** – Comité de concertation Ville-CPAS – PV du 7/10/2019 – Communication

- Cette communication permet d'apprendre que :

1. le CPAS a un problème budgétaire suite à l'impossibilité de procéder à une modification budgétaire ( oubli d'une modification équivalente du budget Communal au profit du CPAS !) ;

2. le nombre de RI – Revenus d'Intégration a diminué, passant de 220 (2017) à 188. Alors que Marche connaît un accroissement de plus de 40 % (283 RI, notamment dans la tranche des 18- 35 ans). Ma question : quelle sont les raisons de cette diminution ? Transfuge vers les communes environnantes, dont Marche ? Réponse : déménagement -effectivement-, engagement dans un emploi ou art. 60.

3. l'Archipel ( ancienne gendarmerie, route de Marche) aurait trouvé acheteur pour un montant de 325.000 €. Objectif : rénover les lieux pour en faire de petits logements. Les acheteurs seraient de confiance. A suivre.

**Point n° 17** – Arbres et haies remarquables. Liste actualisée – Approbation - J'ai constaté que la liste était parfois incomplète ( le nom de quelques propriétaires manque).

- alors que Commune Passion suggère d'informer chaque propriétaire des arbres et haies remarquables inventoriés sur sa propriété, l'Echevin Paquay estime qu'il s'agit d'une atteinte au droit de propriété. J'ai répliqué qu'il s'agit d'un simple inventaire (et non un classement), et que la vue d'un arbre remarquable fait partie du Patrimoine ( et de l'Histoire) commun.

**Point n° 25** – Régie Foncière – Parcelles communales au Parc des Macralles – Mise en vente

- Excellent travail d'assainissement des Macralles dont bénéficient les habitants. La mise en vente des 33 parcelles (sur 78) sera affecté, comme déjà décidé dans un Conseil communal de 2016, aux travaux de réalisations ds 10 logements modestes prévus route de Hotemme. Le ou les acheteur(s) des parcelles intégreront la co-propriété du Parc de W-E, situé en zone de loisirs avec résidence.

**Point n° 28** – Régie Foncière – Izier – Echange HUMBLE (soc. Walfin). Projet d'acte

- Il s'agit d'un échange qui permet à la commune d'acquérir l'ancien chantoir d'Iziers, point le plus bas du village (dans une optique éventuelle d'y installer une station d'épuration). Certaines eaux sales y arriveraient actuellement.